

Mariée avec un sans papier

Par Slma, le 23/04/2013 à 13:22

Bonjour je souhaiterai avoir des renseignements. je suis Française et je suis mariée avec un sans papier en decembre 2012. Sachant qu'il est entré avec un visa Shengen 1 mois en 2009. nous avons pris un dossier au service des étrangers au commissariat mais nous ne savons pas s'il faut faire la demande. merci

Par kmla, le 23/04/2013 à 14:05

Bonjour,

De quelle nationalité est votre mari?

Il faut faire une demande de titre vie privé vie familial conjoint de français. Et surtout commencez dès maintenant à réunir des preuves de présence en France depuis 2009

Par Slma, le 23/04/2013 à 14:19

Il est de nationnalité Turc. Pour les preuves, il a rien a son nom en 2009. merci de votre réponse

Par kmla, le 23/04/2013 à 17:37

Le mieux Slma, c'est d'attendre 6 mois de vie commune avec votre époux et réunissez toutes les preuves de vies communes facture edf assurance habitation etc.

Quoique je ne sais pas si les Turcs sont concernés par le CESEDA.

Par Slma, le 23/04/2013 à 17:51

Merci de votre réponse